# Annexe A : Dossier d'observation et de surveillance

## Nom de la personne faisant l’objet de l’observation :

| **Nom du document** | **Date d’observation** | **Période d’observation** | **Conformité observée, le cas échéant** | **Contraventions (non-conformité) observées, le cas échéant** | **Détails relatifs à l’observation** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *p. ex., politique relative à la sécurité des aires de jeux* | *jj/mm/aaaa* | hh : mm | *Cochez (✓), lorsqu’il y a lieu* | *Cochez (✓), lorsqu’il y a lieu* | Ajouter des commentaires pour résumer les observations faites. |
| *p. ex., politique relative à la sécurité des aires de jeux* | *jj/mm/aaaa* | hh : mm | *Cochez (✓), lorsqu’il y a lieu* | *Cochez (✓), lorsqu’il y a lieu* | Ajouter des commentaires pour résumer les observations faites. |
|  |  |  |  |  | [Ajoutez des lignes au besoin] |

Commentaires, mesures prises et/ou prochaines étapes, le cas échéant :

Cliquer ici pour saisir du texte.

### Déclaration

Je reconnais que les observations enregistrées ci-dessus ont été passées en revue et ont fait l’objet d'une discussion avec moi.

Nom de la personne : Cliquer ici pour saisir du texte. Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date (jj/mm/aaaa) : Cliquer ici pour saisir du texte.

Nom de l’observateur : Cliquer ici pour saisir du texte. Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date (jj/mm/aaaa) : Cliquer ici pour saisir du texte.

**Avis de non-responsabilité** Le présent document est un modèle préparé pour aider les titulaires de permis à comprendre leurs obligations en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d’enfants et la petite enfance* (LGEPE) et du Règlement de l’Ontario 137/15.  Il incombe au titulaire du permis de s’assurer que les renseignements figurant dans le présent document sont modifiés de façon appropriée afin de tenir compte de la situation personnelle et des besoins de chaque centre de garde qu’il exploite et/ou de chaque local où il supervise la prestation de services de garde en milieu familial.

Veuillez prendre note que le présent document ne constitue pas un conseil juridique et ne devrait pas être invoqué comme tel. Les renseignements fournis dans le présent document n’ont aucune incidence sur le pouvoir du ministère relativement à l’application de la LGEPE et de ses règlements. Le personnel du ministère continuera d’appliquer de telles lois en se fondant sur les faits qui leur seront présentés dans le cadre d’une inspection ou d’une enquête.

Il incombe au titulaire du permis de se conformer à toutes les lois applicables. Les titulaires de permis qui ont besoin d’aide pour interpréter la législation et pour la mettre en application peuvent consulter un avocat.